



Prévenir le décrochage scolaire et accompagner l'obligation de formation des 16-18 ans

L'obligation de formation, prolongée jusqu'à 18 ans depuis la rentrée 2020, est **une des mesures clé de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** dont sont les premières victimes, les jeunes qui rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail. Elle permet de repérer les jeunes en risque d'exclusion.

Pour amener ces jeunes vers un parcours d'accompagnement et de formation et répondre à leurs interrogations et à celle de leur famille, , **le 0 800 122 500** propose un accompagnement adapté grâce à

- un lien immédiat avec des professionnels des **Missions locales** ou d'un Centre d'Information et d'Orientation de proximité qui connaissent parfaitement les sujets qui le concernent ;
- une orientation rapide vers le référent le mieux à même de l'accompagner.

Il n'y a pas que l'école pour préparer son avenir,

d'autres dispositifs qualifiants existent : formation professionnelle, service civique, volontariat, micro-lycées, écoles de la seconde chance, dispositifs d'insertion professionnelle, etc.

L'orientation proposée aux jeunes prend en compte les filières qui offrent des perspectives solides : écologique, numérique, sanitaire et social, par exemple et s'appuie sur les secteurs porteurs..



Pour les parents et les équipes pédagogiques : nouvelles-chances.gouv.fr,

Pour en savoir plus sur les dispositifs de prévention, de retour en formation et de parcours d'insertion sociale et professionnelle, rendez-vous sur la plateforme de l'Onisep.

Pour les jeunes et les entreprises : 1jeune1solution.gouv.fr

Pour aider les jeunes à s'orienter et permettre aux entreprises de trouver le profil de jeune correspondant à leurs attentes.